




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20111212-18366-DE-1-1_0
Date de signature : 13/12/11
Date de réception : mardi 13 décembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.1315

Séance publique du

12 décembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET** : MARCHÉ DE TRAVAUX A BONS DE COMMANDE POUR LES BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS COMMUNALES – RELANCE DES LOTS 2 – 7 – 8 – 11 – 20 SUITE A LEUR NON RECONDUCTION.

Le 12/12/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 6 décembre 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Etaient Présents :**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dahbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

### **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Odile BONTHOUX à Mme Catherine SILVESTRE, M. Héliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. Jean CHORRO à M. Stéphane PAOLI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Alexandre GALLESE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Eric CHEVALIER, Mme Reine MERGER à Mme Charlotte BENON

### **Excusés sans pouvoir :**

Mme Danièle BRUNET, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Arlette OLLIVIER, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



01.23

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 12/12/11

-----

**RAPPORTEUR** : M. Maurice CHAZEAU  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Jean CHORRO

**Politique Publique** : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET** : MARCHE DE TRAVAUX A BONS DE COMMANDE POUR LES BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS COMMUNALES – RELANCE DES LOTS 2 – 7 – 8 – 11 – 20 SUITE A LEUR NON RECONDUCTION. - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Par délibération n°2010-1345, vous avez autorisé Madame le Député Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer les marchés, ainsi que leurs reconductions éventuelles, portant sur l'entretien des bâtiments et propriétés communales au profit de la Ville d'Aix en Provence, soit 25 lots, pour une période initiale allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011 inclus et pouvant être reconduit trois fois un an de manière express.

Suite à des problèmes d'exécution survenus pendant la période initiale et comme nous le permet la réglementation, il nous est apparu nécessaire de ne pas reconduire les lots suivants : marchés n°A10-081 (lot 2 - Menuiserie bois – Titulaire Menuiserie Mon logis), A10-086 (lot 7 - Faux plafonds, cloisons et doublages – Titulaire SARL GER), A10-087 (lot 8 - Gros œuvres et maçonnerie générale – Titulaire Construction Luynoises), A10-090 (lot 11 - Plomberie sanitaire – Titulaire Coopérative Marseillaise), A10-099 (lot 20 - Climatisation – Titulaire Groupement Energétique sanitaire / SOGEPLASS).

Il a ensuite été décidé de relancer les marchés susmentionnés, suite à leur non reconduction.

La procédure utilisée est celle d'un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 33 3<sup>o</sup>al. et 57 à 59 du Code des marchés publics, passé en application de l'article 77 du Code des marchés publics relatif aux marchés à bons de commande.

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an, du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012. Il peut être reconduit par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 an(s), sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2014.

Les lots sont regroupés par secteurs :

- Secteur 1 : bâtiments à usage administratif, sportif, jeunesse, social, culturel et cultuel (lots 2 et 7)
- Secteur 2 : bâtiments à usage scolaire, associatif et divers (lots 8 et 11)
- Secteur 3 : tous bâtiments confondus [secteur 1 + secteur 2] (lot 20)

Les montants minimum et maximum de chaque lot pour la période initiale et pour chaque période de reconduction sont respectivement de :

Lot	Désignation	Montant en euros (H.T.)	
		Minimum	Maximum
SECTEUR 1 : Bâtiments administratifs, sportifs, jeunesse, sociaux, culturels et cultuels			
02	Menuiseries bois	80 000,00	320 000,00
07	Faux plafonds, cloisons et doublage	50 000,00	200 000,00
SECTEUR 2 : Bâtiments scolaires, associatifs et divers			
08	Gros œuvre et maçonnerie générale	200 000,00	800 000,00
11	Plomberie - sanitaire	100 000,00	400 000,00
SECTEUR 3 : tous bâtiments confondus (secteurs 1 + 2)			
20	Climatisation	100 000,00	400 000,00
	TOTAUX	530 000,00	2 120 000,00

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la presse le 24 juin 2011 et publié au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics et au Journal Officiel de l'Union Européenne le 30 juin 2011. Cet appel d'offres était également consultable par voie électronique. La date limite de réception des plis avait été fixée au 19 septembre 2011 à 12h00. Aucune variante n'était autorisée, aucune option n'était proposée.

Les critères retenus pour l'analyse des candidatures énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

- Garanties et capacités techniques et financières
- Capacités professionnelles

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 29 septembre 2011, a procédé à l'ouverture des plis et à l'analyse des candidatures. Celles-ci ont été déclarées conformes. Elle a ensuite confié l'analyse des offres à la Direction des Bâtiments. Les critères retenus pour le jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants avec leur pondération :

- Prix : 50%
- Valeur technique : 50%

Au cours de la séance du 27 octobre 2011, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont décidé, au vu du rapport d'analyse et en application des dispositions du règlement de la consultation,

de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses celles proposées par les candidats suivants :

N° LOT	DESIGNATIONS	ATTRIBUTAIRES	MONTANTS € HT PORTE AU DQE
2	Menuiseries bois	Entreprise PROVENCE MENUISERIE	233 596.35
7	Faux plafonds, cloisons et doublage	Entreprise I.T.C.A.	138 736.00
8	Gros œuvre et maçonnerie générale	Entreprise POL CONSTRUCTIONS	438 041.00
11	Plomberie - sanitaire	Entreprise A.C.S.	121 937.00
20	Climatisation	Entreprise S.N.E.F.	112 186,40

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

**AUTORISER** Madame le Député Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer les marchés , ainsi que leurs reconductions éventuelles, portant sur l'entretien des bâtiments et propriétés communales au profit de la Ville d'Aix en Provence pour une période initiale allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012 inclus et pouvant être reconduit deux fois un an de manière express sans pouvoir excéder le 31 décembre 2014, avec :

N° LOT	DESIGNATIONS	ATTRIBUTAIRES	MONTANTS € HT	
			MINI	MAXI
2	Menuiseries bois	Entreprise PROVENCE MENUISERIE	80 000	320 000
7	Faux plafonds, cloisons et doublage	Entreprise I.T.C.A.	50 000	200 000
8	Gros œuvre et maçonnerie générale	Entreprise POL CONSTRUCTIONS	200 000	800 000
11	Plomberie - sanitaire	Entreprise A.C.S.	100 000	400 000
20	Climatisation	Entreprise S.N.E.F.	100 000	400 000

**2011.1315 - MARCHE DE TRAVAUX A BONS DE COMMANDE POUR LES BÂTIMENTS  
ET PROPRIÉTÉS COMMUNALES – RELANCE DES LOTS 2 – 7 – 8 – 11 – 20 SUITE A  
LEUR NON RECONDUCTION.**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 51</b>
<b>Présents</b>	<b>: 42</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 51</b>
<b>Pour</b>	<b>: 51</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 décembre 2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**